

Délibérations prises lors de la séance du Bureau en date du 21 novembre 2019.

Délibération n° B / 19 / VIII - 30 ALFEST – Convention de formation « Tempête dans la famille – violences et traumatismes ».

Le SDIS du Nord a sollicité l'Association de Langue Française pour l'Étude du Stress et du Traumatisme (ALFEST) en vue de former trois psychologues sapeurs-pompiers volontaires sur le thème de « Tempête dans la famille – violences et traumatismes ». La prestation se déroulera le 10 décembre 2019 pour un montant net de taxes de 360 euros.

Le Bureau a autorisé la passation d'une convention avec l'Association de Langue Française pour l'Étude du Stress et du Traumatisme (ALFEST) afin d'établir les modalités de formation et a autorisé Monsieur le Président à la signer.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° B / 19 / IV - 26 Protection fonctionnelle de Madame C.L. et Messieurs L.S., B.R., R.D., G.A., M.F.J., M.G., M.Y., P.H., C.S., B.C., W.M., A.M., D.S., agents du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord.

Plusieurs faits à l'encontre d'agents du SDIS dans l'exercice de leur fonction ont entraîné une demande de bénéfice de la protection fonctionnelle pour les intéressés.

Le Bureau a accordé le bénéfice de la protection fonctionnelle aux agents.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° B / 19 / IV - 27 Centre d'Incendie et de Secours d'Aulnoye-Aymeries (CIS) : acquisition des locaux de l'ancien centre d'exploitation routier départemental sis 78 rue de la Fontaine, à Aulnoye-Aymeries - parcelle cadastrale AB n° 346.

Situés dans le centre-ville – rue Jules Ferry, les locaux du CIS d'Aulnoye-Aymeries sont vétustes et inadaptés à l'activité opérationnelle du territoire. Un projet de relocalisation dudit CIS sur un autre site est de nature à améliorer les conditions de travail des sapeurs-pompiers. Le choix s'est porté sur les locaux de l'ancien centre d'exploitation routier départemental appartenant au Département du Nord (78 rue de la Fontaine, à Aulnoye-Aymeries, sur la parcelle cadastrale AB n°346), dont la surface s'élève à 4944 m². Des études ont confirmé la faisabilité de ce projet au regard des contraintes opérationnelles et techniques. La cession aura lieu à l'euro symbolique.

Le Bureau a accepté l'acquisition à l'euro symbolique des locaux de l'ancien centre d'exploitation routier départemental, à Aulnoye-Aymeries, par le Département du Nord au profit du SDIS du Nord, et a autorisé Monsieur le Président à signer l'acte d'acquisition à l'euro symbolique et à régler, le cas échéant, tous les frais annexes relatifs à cette opération.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° B / 19 / III - 08 Remboursement de dépenses engagées par le Directeur Départemental.

Lors du Congrès National des Sapeurs-Pompiers du 18 au 21 septembre 2019, le Contrôleur Général, a été amené à participer à des déjeuners de travail en compagnie du deuxième vice-président du SDIS et du chargé du dialogue social. Il a réglé sur ses fonds propres les frais engagés pour les 3 personnes.

Le Bureau a autorisé le remboursement des frais engagés par Monsieur Gilles GRÉGOIRE, Contrôleur Général, pour un montant de 213,30 euros.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° B / 19 / III - 09 Remboursement de frais de restauration.

La colonne Nord s'est rendue à Biarritz en août dernier lors du Sommet du G7. Dans ce cadre, lors d'une pause restauration sur l'autoroute au relais Tours Val de Loire, le règlement en chèque service a été refusé. Par conséquent le Commandant Jean-Charles QUEVILLON a réglé sur ses fonds propres les frais engagés pour un montant de 104,60 euros.

Le Bureau a autorisé le remboursement de cette dépense au Commandant Jean-Charles QUEVILLON. Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° B / 19 / III - 10 Remboursement de frais de carburant à un sapeur-pompier.

Le règlement suite à l'approvisionnement en carburant du Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV) du Centre d'Incendie et de secours d'Hazebrouck, n'a pas pu être effectué selon les conditions du marché public. En effet, La station-service de l'aire de Saint Laurent à Steenvorde a changé de réseau. Par conséquent le Sergent Rémi BAILLIEUL a réglé la somme due sur ses fonds personnels.

Le Bureau a autorisé le remboursement de la somme de 91,48 euros au Sergent Rémi BAILLIEUL. Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° B / 19 / XI - 29 Convention constitutive de groupement de commandes pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif aux achats d'énergies gaz et électricité et Convention constitutive de groupement de commandes relatif aux achats d'électricité et de gaz.

Les accords-cadres mutualisés relatifs aux achats d'énergies arrivant à échéance respectivement le 31/12/2021 pour l'électricité et le 31/12/2022 pour le gaz, il s'avère nécessaire de mettre en œuvre dès à présent les procédures nécessaires à la passation des futurs marchés publics (assistance à maîtrise d'ouvrage et fourniture d'énergie).

Le Bureau :

- a acté du recours à l'achat mutualisé avec le Département du Nord, le Département du Pas-de-Calais, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais et la Région Hauts-de-France pour une assistance à maîtrise d'ouvrage relative aux achats d'énergies gaz et électricité et a autorisé la conclusion de la convention de groupement de commandes correspondante, le Département du Nord étant le coordonnateur du groupement, et a habilité Monsieur le Président à signer cette dernière.
- a acté du recours à l'achat mutualisé avec le Département du Nord, le Département du Pas-de-Calais, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais, la Région Hauts-de-France et les Établissements Publics Locaux, sociétés publiques locales et organismes associés situés sur le territoire Nord/Pas-de-Calais/Somme/Aisne/Oise pour la fourniture de gaz et d'électricité sur les périodes prévisionnelles respectives 2022-2026 et 2023-2027 et a autorisé la conclusion de la convention de groupement de commandes correspondante, étant coordonnateurs du groupement, le Département du Nord pour ce qui concerne l'achat d'électricité et le Département du Pas-de-Calais pour ce qui concerne l'achat de gaz et a habilité le Président à signer cette dernière.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° B / 19 / XI - 30 Autorisation de signature d'une convention de groupement de commandes entre le SDIS du Nord, le Département du Nord et le Département du Pas-de-Calais dans le domaine de la sécurité des systèmes d'information.

L'évolution constante dans le domaine de la sécurité des systèmes d'information en matière d'usages et de cybercriminalité nécessite un accompagnement par des experts du domaine.

De plus, la rationalisation des moyens financiers est également une mesure à privilégier. Par conséquent, il convient au SDIS du Nord d'adhérer à un groupement de commandes initié en 2016 par les Départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Le Bureau a acté du recours à l'achat mutualisé relatif au domaine de la sécurité des systèmes d'information entre le SDIS du Nord, le Département du Nord et le Département du Pas-de-Calais et a autorisé la conclusion de la convention de groupement de commandes, précisant que le Département du Nord sera le coordonnateur du groupement. Il a également habilité le Président à signer ladite convention.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° B / 19 / XI - 31 Autorisation de signature des marchés attribués lors de la Commission d'Appel d'Offres du 7 novembre 2019.

Le Bureau a autorisé Monsieur le Président à signer le marché attribué lors de la Commission d'Appel d'Offres du 7 novembre 2019.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.